

Cfdt:

HANDICAP : DES DROITS CONCRETS, PAS DES PROMESSES !

Ce que la CFDT a négocié pour les salariés

UN CPF RENFORCÉ

**800 €
/ AN**



Abondement annuel du CPF pour les salariés bénéficiaires concernés, avec un plafond porté à 8 000 €.

DU TEMPS POUR LES DÉMARCHES

**4 JOURS
RÉMUNÉRÉS / AN**



Pour les démarches liées au handicap, selon les conditions de l'accord. Un jour supplémentaire l'année de la première demande de reconnaissance.

MIEUX ACCOMPAGNER, MIEUX MAINTENIR DANS L'EMPLOI



Poste adapté

Équipements et aménagements du travail.



Télétravail

Jusqu'à 3 jours par semaine sous conditions.



Reconversion

Aide pouvant atteindre 3 000 €.



Accompagnement

Démarches de reconnaissance et maintien dans l'emploi.

ET DEMAIN ? ALLER PLUS LOIN !

REVENDECTION POUR LES PROCHAINS ACCORDS

L'ENDOMÉTRIOSE DOIT ÊTRE MIEUX PRISE EN COMPTE AU TRAVAIL

La Cfdt estime qu'il est légitime d'ouvrir la négociation de **24 jours d'absence autorisée** pour les salariées concernées par l'endométriose, afin de mieux prendre en compte les douleurs et les conséquences de cette maladie.

**Cfdt:****CFDT**

Premier syndicat de la branche télécom et seul syndicat présent chez les quatre opérateurs.